



## Présence du HCR prévue en 2014

<b>Nombre de bureaux</b>	<b>4</b>
<b>Total personnel</b>	<b>281</b>
Effectif international	38
Effectif national	93
Volontaires des Nations Unies	60
Autres	90

## Aperçu

### Environnement opérationnel

- La République arabe d'Égypte est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et de son Protocole de 1967, ainsi que de la Convention de l'OUA de 1969. Cependant, comme le pays n'a pas encore mis en place de procédures et d'institutions nationales en matière d'asile, dans le cadre du Protocole d'accord de 1954 avec le gouvernement d'Égypte, le HCR est chargé de tous les aspects relatifs à l'enregistrement, la délivrance de documents et la détermination du statut de réfugié.
- L'Égypte demeure un pays de transit et de destination pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, en particulier les réfugiés érythréens, éthiopiens, irakiens, somaliens, soudanais et syriens, ainsi que les Palestiniens fuyant la République arabe syrienne (Syrie).
- La crise en Syrie, qui perdure depuis 2011, a provoqué l'arrivée d'un grand nombre de Syriens en Égypte. Fin septembre 2013, le HCR avait enregistré plus de 120 000

Syriens hébergés essentiellement en zones urbaines dans toute l'Égypte. On s'attend à ce que le nombre de Syriens ayant besoin d'une assistance atteigne 180 000 d'ici fin 2013.

- La situation des réfugiés et des demandeurs d'asile en Égypte est affectée par des conditions sociales et économiques difficiles, notamment une hausse des prix et une inflation spectaculaires, des possibilités d'emploi très limitées, des préjugés envers certaines nationalités et une détérioration générale de l'environnement sécuritaire en raison de l'instabilité politique. En outre, la traite et le trafic des réfugiés et des demandeurs d'asile à travers l'Égypte représentent un risque grave pour la protection.
- Les réfugiés syriens et soudanais ont accès aux systèmes de santé publique et d'éducation au même titre que les ressortissants égyptiens.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Les principaux groupes relevant de la compétence du HCR prévus dans le cadre de l'opération Égypte pour 2014 sont : les réfugiés syriens fuyant le conflit en Syrie ; les réfugiés soudanais ayant échappé aux affrontements entre le Mouvement de libération du peuple du Soudan (SPLM-Nord) et les forces armées soudanaises dans les Etats du Nil Bleu, du Sud-Kordofan et d'Abiye (Soudan) ou la violence généralisée au Darfour (Soudan) ; les réfugiés du Soudan du Sud qui se trouvent en Égypte depuis plusieurs décennies et qui considèrent que la situation au Soudan du Sud n'est pas propice à leur rapatriement ; les réfugiés somaliens ayant fui la situation sécuritaire dans leur pays ; les réfugiés érythréens ayant demandé l'asile en raison de violations des droits de l'homme ou de la conscription forcée ; les réfugiés irakiens ayant fui la violence généralisée en Iraq.

## Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
<b>Réfugiés</b>	Somalie	7 000	7 000	8 000	8 000	9 000	9 000
	Soudan	18 000	18 000	20 000	20 000	23 000	23 000
	Rép. arabe syrienne	100 000	100 000	150 000	150 000	160 000	160 000
	Divers	12 000	12 000	15 000	15 000	18 000	18 000
<b>Demandeurs d'asile</b>	Ethiopie	1 700	1 700	2 700	2 700	3 700	3 700
	Somalie	2 000	2 000	3 000	3 000	4 000	4 000
	Soudan	11 000	11 000	14 000	14 000	8 000	8 000
	Divers	6 000	6 000	5 000	5 000	4 000	4 000
<b>Total</b>		<b>157 700</b>	<b>157 700</b>	<b>217 700</b>	<b>217 700</b>	<b>229 700</b>	<b>229 700</b>

## | Réponse |

### Besoins et stratégies

Il est fort probable que l'instabilité actuelle en Égypte continue d'affecter l'environnement de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile. En 2014, le HCR se concentrera essentiellement sur la protection en effectuant l'enregistrement individuel et la détermination du statut de réfugié, et poursuivra la recherche de solutions durables lorsque cela est faisable. Sa priorité demeurera la protection des réfugiés contre la violence et l'exploitation, en particulier la violence sexuelle et sexiste, en collaboration avec ses partenaires juridiques. Le HCR interviendra auprès du gouvernement et des autorités concernées afin de prévenir le refoulement, de contester les détentions arbitraires et d'assurer l'application de la loi aux réfugiés victimes de crimes conformément aux procédures prévues. Le HCR poursuivra également son programme de renforcement des capacités du gouvernement, en mettant l'accent sur les discussions relatives à l'adoption d'un cadre juridique relatif à l'asile.

Bien que les réfugiés syriens et soudanais aient accès aux systèmes de santé publique et d'éducation, la qualité des soins de santé publique et les coûts des soins de santé secondaire et tertiaire continuent de poser problème. En outre, la capacité d'absorption des écoles publiques, en particulier dans les zones urbaines, est poussée à son maximum compte tenu des salles de classe déjà surchargées et du manque d'enseignants. En 2014, le HCR continuera donc de collaborer avec les partenaires existants et de nouveaux partenaires potentiels afin de répondre aux besoins minimaux de protection et d'assistance de la population réfugiée de plus en plus nombreuse. Le HCR apportera son soutien aux ministères de la Santé et de l'Éducation et, en collaboration avec ses partenaires, il accordera une assistance financière et un soutien dans le domaine de l'éducation et de la santé en priorité aux personnes les plus vulnérables. Le HCR et ses partenaires se concentreront également sur les activités de subsistance et les dispositifs de micro finance destinés aux cas les plus vulnérables.

## Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

ACTIVITÉS PRÉVUES	PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR	CIBLE GLOBALE EN 2014	ÉCART POTENTIEL
<b>Processus de protection et documents adéquats</b>			
<b>Qualité de l'enregistrement et du profilage améliorée ou maintenue</b>			
En 2014, le HCR continuera d'enregistrer toutes les personnes qui s'adressent à son bureau et de délivrer des documents à toutes les personnes âgées de plus de 12 ans. Les personnes enregistrées pourront recevoir des permis de résidence d'une durée de six mois renouvelable. La possession de documents officiels leur permettra de bénéficier d'une assistance humanitaire et de voyager dans toute l'Égypte.			
<b>Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées à titre individuel avec un minimum de données requises</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	9 000	1 500
	Réfugiés et demandeurs d'asile de Syrie	70 000	20 000
<b>Accès et qualité de la procédure de détermination du statut de réfugié améliorés</b>			
En 2014, le HCR assumera l'ensemble des responsabilités relatives à tous les aspects liés à l'enregistrement, la délivrance de documents et la détermination du statut de réfugié en Égypte. Du personnel supplémentaire sera recruté en 2014 pour mener les entretiens de détermination du statut de réfugié, afin de réduire la durée d'attente et d'accélérer la réalisation des entretiens en suspens.			
<b>Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR reçues en entretien pendant l'année</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	12 000	10 000
<b>Environnement de protection favorable</b>			
<b>Accès à l'assistance juridique et aux voies de recours amélioré</b>			
En 2014, le HCR continuera de collaborer avec ses partenaires juridiques et les acteurs gouvernementaux pour apporter un soutien juridique aux personnes relevant de sa compétence qui ont été victimes de violence et d'exploitation, et pour proposer des mesures immédiates de réponse aux cas de violence sexuelle et sexiste, notamment un hébergement sûr. Le HCR orientera également tous les cas de détention vers une assistance juridique.			
<b>Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR bénéficiant d'une assistance juridique</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile de Syrie	60	10

## Sécurité face à la violence et à l'exploitation

### Risque réduit de violence sexuelle et sexiste et qualité de la réponse améliorée

Le HCR et ses partenaires prévoient d'améliorer la formation, les mesures de prévention et de réponse et l'assistance juridique liées à la violence sexuelle et sexiste afin de renforcer la capacité globale de l'organisation de remédier aux situations de violence sexuelle et sexiste. En 2014, cela consistera notamment à augmenter de 90 pour cent le nombre de bénéficiaires d'un soutien parmi les survivants connus de violence sexuelle et sexiste.

<b>Nombre de partenaires, personnel du gouvernement et du HCR, formés à la prévention et à la réponse en matière de violence sexuelle et sexiste</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	50	Domaine prioritaire
	Réfugiés et demandeurs d'asile de Syrie	150	Domaine prioritaire
<b>Nombre d'incidents de violence sexuelle et sexiste déclarés pour lesquels les survivants bénéficient d'une assistance juridique</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	150	Domaine prioritaire

## Besoins de base et services essentiels

### Produits de base et articles ménagers en quantité suffisante pour la population

En 2014, le HCR et ses partenaires prévoient d'offrir une assistance financière aux personnes vulnérables, lesquelles représentent quelque 50 pour cent de la population totale relevant de sa compétence, dans un pays qui connaît une inflation d'au moins 16 pour cent pour la plupart des produits alimentaires, ainsi qu'une dégradation globale de la situation économique.

<b>Nombre de ménages bénéficiant d'allocations en espèces</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	15 000	4 000
	Réfugiés et demandeurs d'asile de Syrie	30 000	15 000

### La population bénéficie d'un accès optimal à l'éducation

En 2014, le HCR, par l'intermédiaire de son partenaire *Catholic Relief Services*, soutiendra les enfants réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables ayant besoin d'une aide éducative pour fréquenter les écoles primaires et secondaires.

<b>Nombre d'enfants inscrits à l'école primaire</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	6 800	Domaine prioritaire
	Réfugiés et demandeurs d'asile de Syrie	20 000	Domaine prioritaire

### Etat de santé de la population amélioré

En 2014, le HCR fournira des soins de santé primaire aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, par l'intermédiaire de ses partenaires de santé, *Caritas*, *Refuge Egypt* et *Mahmoud Mosque Association*. Les personnes relevant de sa compétence souffrant de maladies chroniques bénéficieront d'une assistance mensuelle, ainsi que des médicaments requis. Les réfugiés ayant besoin de soins de santé tertiaire excédant un certain plafond budgétaire seront orientés vers le Comité de soins exceptionnels qui examinera leur cas et décidera du niveau d'aide.

<b>Nombre de personnes orientées vers des soins de santé secondaire et tertiaire</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	30 000	5 000
--	--	--------	-------

## Solution durable

### Potentiel en matière de rapatriement librement consenti réalisé

Le HCR au Caire estime qu'en 2014, 720 réfugiés seront disposés à rentrer en Iraq et au Soudan du Sud. Le HCR assistera les réfugiés en leur apportant des conseils et une aide en espèces, en faisant le lien avec les autorités égyptiennes et en se chargeant de la réservation des billets d'avion pour Khartoum, Juba et l'Iraq.

<b>Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR bénéficiant d'allocations en espèces pour rentrer dans leur pays d'origine</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	720	100
--	--	-----	-----

## Autonomisation et autogestion communautaires

### Mobilisation communautaire renforcée et développée

En 2014, le HCR et ses partenaires continueront de soutenir environ 15 organisations communautaires en leur accordant une allocation modeste pour mettre en place de petits projets au bénéfice de la communauté réfugiée. L'accent sera principalement mis sur l'autonomisation des femmes, le renforcement des capacités, la sensibilisation à la santé, le renforcement de l'autogestion, la coexistence et le rétablissement de la paix. Le HCR soutiendra également dix centres communautaires dans le Grand Caire et dans d'autres gouvernorats qui accueillent des réfugiés.

<b>Nombre de groupes communautaires soutenus</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	20	5
	Réfugiés et demandeurs d'asile de Syrie	20	5

### Potentiel en matière de réinstallation réalisé

En 2014, le nombre de personnes de nationalités diverses ayant besoin d'une réinstallation est estimé à 2 000, en plus de 1 200 Syriens.

<b>Nombre de formulaires de réinstallation soumis</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	2 000	200
---	--	-------	-----

## Partenaires

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Éducation, ministère de la Santé et de la Population

#### ONG :

*Arab Council Supporting Fair Trial, Care International, Caritas, Catholic Relief Services, Central Association for Kindergarten Supervisors League, Croissant-Rouge égyptien, Islamic Relief Worldwide, Mahmoud Society, Refuge Egypt, Resala Association, Save the Children, Terre des Hommes*

#### Autres :

Institut de formation psychosociale au Caire, TADAMON

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Ministère de la Solidarité sociale, ministère de l'Intérieur, ministère des Affaires étrangères (Service des réfugiés)

#### ONG :

*AMERA Legal Aid, Egyptian Foundation for Refugee Rights*

#### Autres :

Église du Sacré-Cœur, FNUAP, OIM, OMS, PAM, PNUD, *St. Andrew's Refugee Services*, UNICEF, UNOPS, VNU

## Coordination

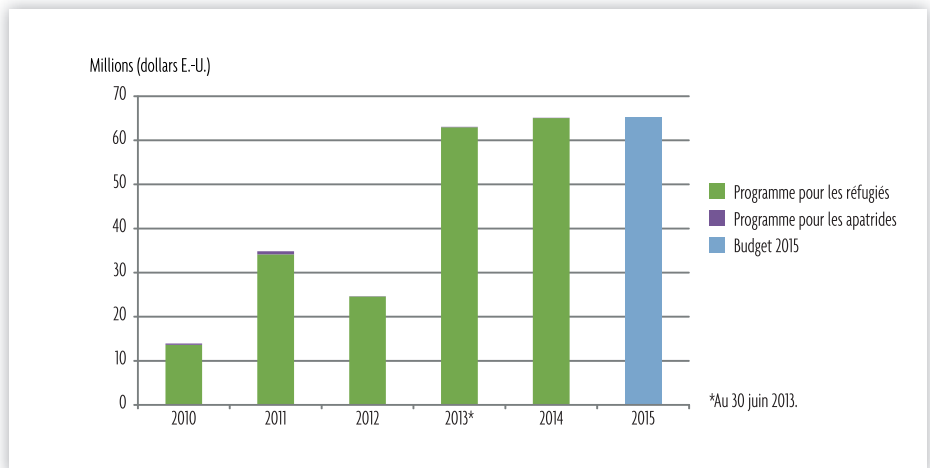
Le HCR conservera des relations de travail étroites avec le Service des réfugiés au ministère des Affaires étrangères et avec le ministère de l'Intérieur, ainsi qu'avec d'autres ministères. Le HCR poursuivra son partenariat avec les ONG internationales et nationales, ainsi que ses efforts pour diversifier ses partenaires locaux. Il développera sa coopération avec les principales universités du Caire et continuera de coopérer étroitement avec d'autres agences des Nations Unies, l'OIM, la Ligue des États arabes.

## | Informations financières |

Ces dernières années, les besoins financiers pour l'opération du HCR en Égypte ont considérablement augmenté, passant de 13,9 millions de dollars E.-U. en 2010 à un budget 2013 révisé de 63 millions de dollars E.-U., suite à l'afflux de réfugiés syriens depuis 2012.

Le budget global pour l'Égypte en 2014 est fixé à 65,1 millions de dollars E.-U., la majorité étant consacrée à la réponse d'urgence à destination des réfugiés syriens. Ces besoins financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles pour 2014, sur la base des informations disponibles mi-2013. Compte tenu de l'évolution de la situation en Syrie, les besoins supplémentaires seront présentés dans le Plan de réponse régional pour les réfugiés syriens (RRP6), la situation faisant l'objet d'un examen complémentaire au cours de l'année 2014.

### Budget pour l'Égypte | 2010–2015



## Budget 2014 pour l'Égypte | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<b>Budget 2013 révisé (30 juin 2013)</b>	<b>62 946 148</b>	<b>102 472</b>	<b>63 048 620</b>
<b>Environnement de protection favorable</b>			
Accès à l'assistance juridique et recours	441 338	0	<b>441 338</b>
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	385 966	0	<b>385 966</b>
<b>Sous-total</b>	<b>827 304</b>	<b>0</b>	<b>827 304</b>
<b>Processus de protection et documents adéquats</b>			
Enregistrement et établissement de profils	1 263 503	0	<b>1 263 503</b>
Procédures de détermination du statut	2 225 383	0	<b>2 225 383</b>
Enregistrement et documents d'état civil	178 937	0	<b>178 937</b>
<b>Sous-total</b>	<b>3 667 823</b>	<b>0</b>	<b>3 667 823</b>
<b>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</b>			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	741 620	0	<b>741 620</b>
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	195 647	0	<b>195 647</b>
Protection des enfants	790 899	0	<b>790 899</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 728 166</b>	<b>0</b>	<b>1 728 166</b>
<b>Besoins de base et services essentiels</b>			
Santé	6 661 307	29 879	<b>6 691 186</b>
Santé procréative et services liés au HIV	1 232 000	0	<b>1 232 000</b>
Nutrition	461 905	0	<b>461 905</b>
Sécurité alimentaire	815 751	0	<b>815 751</b>
Eau	180 642	0	<b>180 642</b>
Assainissement et hygiène	187 964	0	<b>187 964</b>
Abris et infrastructure	290 450	0	<b>290 450</b>
Articles ménagers de base	27 163 446	40 083	<b>27 203 529</b>
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	807 106	0	<b>807 106</b>
Éducation	17 584 933	0	<b>17 584 933</b>
<b>Sous-total</b>	<b>55 385 505</b>	<b>69 962</b>	<b>55 455 468</b>
<b>Autonomisation et autogestion communautaires</b>			
Mobilisation communautaire	452 198	0	<b>452 198</b>
Autosuffisance et moyens d'existence	1 220 749	0	<b>1 220 749</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 672 947</b>	<b>0</b>	<b>1 672 947</b>
<b>Solutions durables</b>			
Retour volontaire	682 480	0	<b>682 480</b>
Réinstallation	296 913	0	<b>296 913</b>
<b>Sous-total</b>	<b>979 393</b>	<b>0</b>	<b>979 393</b>
<b>Appui à la logistique et aux opérations</b>			
Gestion des opérations, coordination et appui	423 847	0	<b>423 847</b>
<b>Sous-total</b>	<b>423 847</b>	<b>0</b>	<b>423 847</b>
<b>Appui régional et au Siège</b>			
Conseils sur la protection et appui	175 000	0	<b>175 000</b>
Développement des capacités et des connaissances	175 000	0	<b>175 000</b>
<b>Sous-total</b>	<b>350 000</b>	<b>0</b>	<b>350 000</b>
<b>Total du budget 2014</b>	<b>65 034 985</b>	<b>69 962</b>	<b>65 104 948</b>